

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2017

L'An deux mille dix-sept, le vingt et un avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DAIRE, Maire.

Présents : M. Christian DAIRE (Maire), M. Jean-François BALADE, M. Jean-René BOUCAU, Mme Marie-Claude BOUCAU, Mme Betty CASTAINGT, M. Jacques CATTANEO, Mme Jacqueline CAUBIT, Mme Marjorie DOUMERC, M. Jacques FAVIER, Mme Mireille LABADIE, Mme Nadine NORGUET, M. Christian RATEAU, Mme Danielle SOUPERBAT

Excusés : M. Bernard LAMARQUE (pouvoir à Mme CAUBIT), Mme Claire LEVEQUE (pouvoir à M. BALADE), Mme Nathalie NERIS (pouvoir à Mme CASTAINGT), M. POUPOT (pouvoir à M. DAIRE), Mme SESE-DUVILLE (pouvoir à Mme BOUCAU), M. Jaime SOUSA (pouvoir à Mme DOUMERC), M. Luigi BELLENGE, M. Aziz EL GORTE, Mme Alice LEFRERE

Secrétaire : Danièle SOUPERBAT

ORDRE DU JOUR :

I : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 AVRIL 2017

>>> Présentation des travaux d'extension du groupe scolaire par M. PRADAL, maître d'œuvre de l'opération

II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

> 2017-04-11 : Présentation du projet d'acquisition de l'immeuble LUSSAC (maison jouxtant la mairie) et validation du stockage foncier par la SAFER en partenariat avec le Département

> 2017-04-12 : Utilisation des véhicules communaux – validation du règlement et tarification du service

> Tirage au sort de 6 membres du Jury d'Assises 2018

III : INFORMATIONS :

> DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

> Présentation du compte rendu du dernier conseil syndical du SICTOM Sud Gironde par JF BALADE

IV : QUESTIONS DIVERSES

>>> Présentation des travaux d'extension du groupe scolaire par M. PRADAL, maître d'œuvre de l'opération

M. Christian PRADAL, architecte DPLG, est chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension du groupe scolaire. Il a assuré la constitution des dossiers de demandes de subventions auprès du Département (194.808 € au titre de la Convention d'Aménagement d'École) et des services de l'État (365.974 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Ces deux subventions ont reçu une suite favorable, les arrêtés attributifs seront transmis dans les prochaines semaines pour finaliser le plan de financement de l'opération estimée à ce jour à près d'1 million d'euros.

M. PRADAL est chargé par M. le Maire de présenter à l'ensemble des conseillers le projet d'extension de l'école Georges Brassens dont les travaux vont s'étaler sur 3 ans. La première étape va consister en la construction d'une nouvelle classe « tiroir » dès 2017 face à l'entrée de la maternelle. Cela permettra de remplacer le préfabriqué et de libérer l'espace en vue de la création de 2 nouvelles classes, dont la livraison est prévue pour la rentrée scolaire 2018-2019, ainsi qu'un bloc sanitaire et une galerie de liaison. L'accès au groupe scolaire sera alors modifié, notamment par la création d'une nouvelle entrée des élémentaires du côté du parking du complexe sportif, ainsi que par le déplacement de la voirie des ateliers municipaux. Ces travaux terminés, la classe « tiroir » redeviendra une salle de réunion et d'activités périscolaires. La rénovation des sanitaires dédiés aux élémentaires et la modernisation de la plonge du restaurant scolaire sont également prévus. Enfin, est programmé en 2019 le remplacement de l'ancien préau de la cour élémentaire, devenu trop

petit par un nouveau dont la surface aura doublé. Cette opération sera complétée par la construction de 2 espaces de rangements extérieurs du matériel utilisé à l'accueil périscolaire et aux TAP. En complément, une réflexion a été menée sur la gestion de la circulation et au stationnement des véhicules aux abords du groupe scolaire ainsi que sur les aménagements de sécurité des cheminements piétonniers situés à proximité.

M. PRADAL propose alors un calendrier de consultation des entreprises et un phasage de réalisation des différents travaux. Diverses remarques sont avancées sur le projet, découlant à la prise en compte de modifications du projet (confirmation de la suppression de l'auvent coté accès élémentaire, remplacement des parties basses vitrées de la galerie donnant dans la cour des maternelles, ...) ainsi qu'à la demande de repenser le projet architectural du préau afin de concilier l'ensemble des contraintes techniques et climatiques. De fait, l'appel d'offre sera lancé en 2017 sur la base de la réalisation des deux premières phases de travaux, avec une tranche conditionnelle afin de respecter la programmation budgétaire.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISE 2018

Avant de commencer le conseil municipal, M. le Maire propose de procéder au tirage au sort en public de 6 jurés d'assises pour l'année 2018. Mme Martine VALERO ép. ORGON, M. Louis LARRIBITE, M. Gilles PETIT, Mme Ouafae LOUKILI ép. EL GORTE, M. Christophe GARNIER et Mme Marie AURIEDE ép. DUBOURDIEU ont été désignés et seront informés personnellement.

I : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 AVRIL 2017

Après lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents à la séance.

II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2017-04-11 – ACQUISITION DE L'IMMEUBLE « LUSSAC » ET VALIDATION DU STOCKAGE FONCIER PAR LA S.A.F.E.R. AVEC LE PARTENARIAT DU DÉPARTEMENT

M. le Maire expose le projet de stockage foncier de l'immeuble sis au n° 71 avenue du Huit mai 1945 à destination d'équipement public. En effet, la commune de TOULENNE souhaite profiter de l'opportunité de la vente de cette maison mitoyenne à la Mairie, propriété actuelle des conjoints LUSSAC. L'acquisition de cet immeuble en R+1 de 200 m² situé sur un terrain de 925 m², en zone UE (zone urbaine destinée principalement à l'accueil et à la confortation d'équipements collectifs, scolaires, sportifs et de loisirs, sociaux et de l'habitat lié) du Plan Local d'Urbanisme, permettra d'étendre les locaux administratifs, de créer des places de stationnement aux abords de la mairie ou encore d'aménager notamment des salles pour les associations.

Ce bien est estimé par le service des Domaines à 131 000€ et a été négocié à hauteur de 135 000€ avec les propriétaires. Cependant, la commune étant actuellement engagée dans un important programme d'investissement dont le projet d'extension de écoles, elle n'est pas en capacité d'acquérir ce bien en direct.

L'Établissement Public Foncier Local n'étant pas encore opérationnel, il est proposé de solliciter l'intervention de la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), en partenariat avec le Département, afin de stocker le bien le temps de dégager la capacité financière suffisante pour le racheter et réaliser les aménagements projetés par la commune.

Les modalités de gestion de ce bien pendant le portage et de son rachat à la SAFER sont précisées dans le projet de convention tripartite et la fiche de portage. Une analyse financière menée par l'Agence d'Appui au Développement Territorial du Département a pu mettre en avant la capacité de la commune à garantir la bonne fin de ce stockage à horizon 3-6 ans.

Les frais prévisionnels et financiers et de stockage sont estimés à 11.212 € pour une durée de 3 ans et peuvent être intégralement pris en charge par le Département de la Gironde selon son dispositif d'intervention foncière à vocation de développement local. Cette prise en charge pourra éventuellement être renouvelée une fois maximum sur demande de la commune.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet d'acquisition immobilière. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 18 voix pour et 1 abstention (Mme LEVEQUE) ces propositions et autorise M. le Maire à :

- solliciter l'intervention du Département pour mandater la SAFER pour stocker l'immeuble Lussac mitoyen à la mairie pour une durée de 3 ans renouvelables 1 fois maximum, selon les modalités précisées dans le projet de convention tripartite et la fiche de portage annexés à la présente délibération ;

- solliciter la prise en charge financière des frais de stockage pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois maximum sur demande de la commune, à savoir à hauteur de 11.212 € pour les 3 premières années ;

- signer la convention et la fiche de portage tripartites inhérentes au projet de réserve foncière conclues entre la commune le Département de la Gironde et la SAFER ainsi que tout document afférant à ce dossier à l'issue de l'accord de la SAFER et du passage en commission permanente du conseil départemental de la Gironde prévu le 10/07/2017.

Mme NORGUET regrette que ce dossier n'ait pas été plus détaillé en conseil municipal précédemment et exprime le souhait d'être consultée plus en amont. M. CATTANEO souligne que ce dossier a déjà été abordé 7 fois en bureau municipal dont les comptes-rendus sont diffusés aux conseillers municipaux. Jusqu'à présent, aucune demande de précisions n'a été formulée à son sujet. En outre, il rappelle que cette propriété a été incluse en 2008 dans la zone UE située aux abords de la Mairie en vue de marquer l'intérêt de la commune pour son acquisition future. Le récent décès de Mme LUSSAC, nu-proprétaire de ce bien, a provoqué une accélération de l'acte de vente de ce bien par ses héritiers sur lequel la commune est appelée à se positionner.

2017-04-12 UTILISATION DES VÉHICULES COMMUNAUX – VALIDATION DU RÈGLEMENT ET TARIFICATION DU SERVICE

Aux fins de réaliser le transport de personnes, de biens ou de matériel, M. le Maire rappelle aux élus que la commune de TOULENNE prête aux associations toulennaises, aux membres du personnel communal et aux élus municipaux des véhicules, sous réserve que ceux-ci soient affectés en priorité aux activités communales et associatives.

La rédaction d'un règlement d'utilisation de ce service est rendue nécessaire pour améliorer la gestion de ce service.

A cette fin, M. le Maire propose aux élus de valider un nouveau règlement d'utilisation de ces véhicules, dont les principales dispositions sont :

- ces prêts de véhicules ne sont autorisés que pour une utilisation dans la limite de déplacements dans un rayon géographique de 220 kilomètres maximum, correspondant au grand Sud-Ouest.
- pour les associations, ces véhicules ne sont affectés qu'aux déplacements concernant leurs activités.
- ce prêt de véhicules est interdit pour tout usage à fins lucratives ou professionnelles.
- à compter de la date de mise en œuvre de ce nouveau règlement, ce prêt de véhicules sera limité 5 réservations annuelles pour les élus municipaux et membres du personnel communal.
- l'utilisateur participera aux frais de carburant. Le prix du kilomètre est fixé à 0,10 € du km révisable chaque année au moment de la fixation des tarifs municipaux. L'encaissement de ces recettes sera réalisé par émission d'un titre de recettes, de manière semestrielle, à l'appui d'un état kilométrique de l'ensemble des mises à disposition des véhicules envers les utilisateurs de ce service. A cette fin, la fiche de réservation devra indiquer les nom, prénom, date de naissance et adresse personnelle de l'utilisateur envers lequel le titre sera émis par la commune. Pour tout déplacement inférieur à 10 km, aucun frais ne sera facturé.

Par l'intermédiaire de Mme DOUMERC à qui il a donné pouvoir, M. SOUSA exprime par courrier son désaccord, estimant que « le matériel communal doit être dédié exclusivement aux activités municipales et associatives dans le sens où se sont des biens communs. Il aurait préféré voir remis en question le prêt de ces véhicules aux agents communaux, et appelle les élus à montrer l'exemple. M. CATTANEO souligne la nécessité de réglementer la mise à disposition des véhicules ainsi que le caractère exceptionnel de l'utilisation de ce service par des élus. Il pense sincèrement qu'aucune exagération n'est commise par l'ensemble des

utilisateurs. Il complète son intervention en insistant sur la nécessité pour le bon fonctionnement des services de se doter d'un nouveau fourgon en 2018 pour remplacer le vieux Ducato.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 18 voix pour et 1 contre (M. SOUSA) :

1. de valider le règlement d'utilisation des véhicules communaux et de confirmer sa mise en œuvre à compter du 1^{er} mai 2017.
2. de fixer à 0,10 € du km les frais de participation au carburant, tarif révisable chaque année au moment de la fixation des tarifs municipaux.
3. d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

III : INFORMATIONS

- **DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours**

N° 2017-TOUL-20

Les consorts GALLI vendent une maison et terrain sis au n° 17 rue des Pins Francs, cadastrés section B n° 2167 et 2147 d'une superficie totale de 593 m² au prix de 157 000 €.

N° 2017-TOUL-21

HB INVESTISSEMENT IMMOBILIER SARL vend une maison et terrain sis au n° 22 route de Landiras (lot A), cadastrés section B n° 2330p d'une superficie totale de 645 m² au prix de 127 000 €.

Pour l'ensemble de ces DIA, le conseil municipal abandonne son droit de préemption et en informera les services de la CDC du Sud-Gironde.

- **Projet de territoire de la CdC du Sud-Gironde** : M. le Maire informe les élus municipaux que la Communauté de Communes du Sud Gironde s'engage dans l'élaboration de son projet de territoire. Il s'agit de définir collectivement les priorités communautaires pour les dix prochaines années. En vue de bien prendre en compte les attentes des élus, dix rencontres territoriales sont organisées, dont celle du jeudi 18 mai à 20h30 pour les communes de Langon-Toulence-Saint Pierre de Mons. Ces rencontres permettront d'échanger sur les points suivants :

- l'appréciation des enjeux majeurs du « nouveau territoire communautaire » (enjeux environnementaux, cadre de vie, économie, services et cohésion sociale)
- l'appréciation de l'action communautaire à ce jour (acquis et limites des politiques engagées)
- les attentes en termes d'adaptation dans les modalités de fonctionnement de l'action communautaire et/ou en termes de nouvelles politiques ou actions communautaires à entreprendre.

Lors de ces rencontres, des élus communautaires référents « Projet de territoire » seront présents et seront accompagnés des représentants du cabinet conseils Nouveaux Territoires Consultants, missionnés par la CDC pour accompagner les élus dans cette démarche.

- **Contrat de ruralité** : A l'initiative de la sous-préfecture, les 3 CDC du Sud Gironde, Bazadais et de Podensac/Cadillac engagent l'élaboration d'un Contrat de Ruralité pour la période 2017-2020. Ce contrat a pour objectif de financer des projets d'investissement de communes et de communautés de communes sur cette période. L'inscription de ceux-ci dans le contrat permettra de bénéficier prioritairement des financements de l'État lors des demandes de subventions à venir. L'élaboration de ce contrat s'inscrit dans une logique d'opportunité, dans le cadre d'une des thématiques suivantes :

- accès aux services et aux soins,
- revitalisation des bourgs centres,
- attractivité du territoire,
- mobilités,
- transition écologique,
- cohésion sociale,
- prévention.

Une réponse doit être apportée par la commune auprès de la CdC Sud Gironde au plus tard le 5 mai 2017.

A cette fin, une réunion sera organisée mardi 25 avril 2017 à 18 h 30 en Mairie de Toulence afin de définir les futurs projets communaux qui pourraient être subventionnés au titre, notamment, de la DETR ou du FSIPL. Dès à présent, M. le Maire propose de réfléchir au positionnement des projets suivants : création des ateliers municipaux, rénovation de la Maison Latrille, aménagement de l'immeuble Lussac, élaboration du schéma routier et de circulation notamment aux abords de l'école, aménagements de pistes cyclables et de cheminements doux, aménagement des abords et des carrefours de la RD1113

• **Avis d'enquête publique** : M. le Maire signale qu'une enquête publique sera ouverte du 10 mai au 9 juin 2017 inclus sur la demande formulée par la SARL ANTONIO TENDEIRO en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes au lieu-dit « le Violet » à Preignac. Le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé en mairie de Preignac où le public pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet. Ce document est également consultable à la sous-préfecture de Langon et en Mairie de TOULENNE aux jours et heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la préfecture de la Gironde www.gironde.gouv.fr – rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes publiques ».

• **Présentation du compte rendu du dernier conseil syndical du SICTOM Sud Gironde** : M. BALADE informe de la désignation de M. Jérôme GUILLEM comme président pour cette nouvelle structure intercommunale, et de 9 vice-président. Le SICTOM compte maintenant 85 communes représentant 65.275 habitants, et dispose de 5 déchetteries (Bazas, Langon, Lerm et Musset, Préchac et Saint-Symphorien). Son budget de fonctionnement s'équilibre à 8.620.741 €, intégrant 3.725.000 € de charges de personnel (pour 86 agents). 10 tournées de collecte sont assurées quotidiennement. Il est prévu l'acquisition d'un nouveau camion benne à ordures cette année, ainsi qu'au cours des années à venir pour remplacer le matériel. La collecte des déchets verts est en forte progression (plus de 6.700 tonnes en 2016), tout comme celle du bois (plus de 1.700 tonnes). Parmi les projets 2017, la plate-forme de compostage de Fargues sera agrandie dans les mois à venir. Une nouvelle déchetterie est en cours de création à Langon (coût des travaux 750.000 €) afin de rendre un service plus opérationnel.

IV : QUESTIONS DIVERSES

Betty CASTAINGT relaie le questionnement d'administrés sur la présence du policier municipal aux bureaux de vote. **Jean-René BOUCAU** demande si des mesures de sécurité particulières pour les bureaux de vote sont prévues. Pleinement conscient du contexte actuel et de la mise en œuvre du plan Vigipirate à un niveau renforcé, M. le Maire précise que le policier municipal ne peut être en même temps sur les deux bureaux de vote. La Gendarmerie ayant confirmé le renforcement de ses rondes aux abords des bureaux de vote, et les élus ayant le N° de téléphone direct du chef de brigade de permanence en cas d'alerte, la présence de ce dernier n'est pas confirmée.

Jacques FAVIER informe que le bornage concernant la maison Clazure aura lieu mardi 25 avril 2017 à 8 h 30.

Le prochain conseil municipal se réunira Vendredi 19 mai 2017 à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux